

Conseil du 27 juillet 2017

- Décision modificative n°2 commune

M. le Maire explique que lors du vote du budget la somme de 21 600,00 € a été mise en dépenses imprévues et que lors de ce même vote la somme imputée au compte 612231(entretien de la voirie) est insuffisante du fait d'un oubli de dépenses des années 2015 et 2016 en entretien (entreprise Herbaudeau). Il propose de virer la somme de 10 000,00 € vers le compte 612231.

- Admission en non-valeur

La trésorerie demande à ce que la somme de 4,25 € soit admise en non-valeur, il s'agit de sommes non-recouvrées et qui sont en deçà du seuil de poursuites.

- Smico :

Lors de la réunion du 17 juin 2017, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Demande d'entrée des Communes suivantes :

Nouvelles de Moulton Chicheboville, Isigny sur Mer, Valambray, ainsi que des communes de Isigny-Grandcamp Intercom, Estrée la Campagne, Grandcamp-Maisy, Rots, la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, la CDC Andaine-Passais, le SIA Saint Loup-Crevecœur, le SIVOM des 3 Vallées.

Et de sortie des communes suivantes :

Anceins, Couvains, Fervaques, Heugon, La Ferté Fresnel, Mortrée, Saint Nicolas des Laitiers, Méry-Corbon, Moulton, La Fresnaie Fayel, ainsi que de la CDC du Bocage de Passais, CDC du Pays d'Andaine, CDC du Pays Fertois, CDC du Pays du Haras du Pin et que du Syndicat Equestre Bagnoles-Saint Michel.

QUESTIONS DIVERSES :

-Passage piéton La Lande :

M. le maire informe le conseil qu'il s'est renseigné auprès de la DDT concernant les préconisations pour l'implantation d'un passage piéton aux abords d'un carrefour marqué par un stop : le traçage doit être effectué au minimum à 10 mètres du carrefour.